

Conseil économique et financier franco-allemand du 30 novembre 2009
Programme de travail conjoint du ministre fédéral des finances et du ministre de
l'économie, de l'industrie et de l'emploi

L'étroite coopération entre les ministres et les ministères français et allemand des finances a permis d'obtenir des résultats probants dans les discussions européennes et aussi au G20. Les deux ministres entendent continuer ainsi et continuer à se concerter aussi souvent que possible en amont des réunions du G20 et des réunions de l'Eurogroupe et du Conseil ECOFIN.

Plus particulièrement, les deux ministres s'accordent à identifier les sujets suivants comme sujets prioritaires pour un travail commun franco-allemand structuré dans les mois à venir et tout au long de l'année 2010 (liste sans caractère exclusif) :

- travailler à l'élaboration de positions communes sur toutes les questions qui seront traitées dans le cadre du G20 (notamment les questions de régulation financière, que ce soit sur les juridictions non coopératives, sur les rémunérations dans le secteur financier, etc.) et commencer à réfléchir à la présidence française du G20 ;
- travailler à l'élaboration d'une position commune sur la réforme des institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale, recapitalisation des banques de développement) et en particulier très rapidement à une approche commune tant sur la réforme des quotes-parts du FMI que sur la formule de redistribution du capital de la Banque mondiale ;
- continuer à travailler à des positions communes sur la question des normes comptables internationales, notamment en ce qui concerne la réforme de la norme IAS 39 ;
- élaborer une vision commune sur la refonte de la directive MIF et plus généralement sur l'organisation des marchés financiers en Europe, dans la perspective des discussions européennes à venir sur ces sujets ;
- élaborer une stratégie commune pour relancer au niveau européen des travaux ambitieux en matière harmonisation fiscale ;
- élaborer des positions communes sur la coordination économique dans la zone euro ;
- donner une impulsion commune à une réflexion sur les conséquences à tirer de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, notamment pour la zone euro ;
- poursuivre et approfondir la coopération administrative entre les deux ministères :
 - o poursuite du programme d'échange de fonctionnaires entre les deux ministères ;
 - o organisation, en marge du CEFFA de printemps, d'une manifestation en présence des ministres pour célébrer les 10 ans de la création du séminaire franco-allemand de jeunes fonctionnaires des deux ministères.